

Déclaration de Performance

Conformément à l'annexe III du règlement (EU) N°305/2011 (Règlement sur les produits de construction).

Pacifyre® IWM III

Nr. 0761-CPR-18-0918.

1. Code d'identification unique du type de produit :

- Pacifyre® IWM III.

2. Type, lot ou numéro de série :

- Voir le bon de livraison.

3. Usage(s) prévu(s) du produit de construction :

- Produit de compartimentage et de calfeutrement au feu, voir l'Evaluation technique Européen ETA-18/0918.

Calfeutrement de tube	Tubes plastiques et composites	Le domaine d'application doit être conforme à ce qui est défini dans le document connexe ETA 18/0918.
-----------------------	--------------------------------	---

4. Nom et raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

- J. van Walraven Holding B.V. Industrieweg 5 - 3641 RK Mijdrecht – Les Pays bas.

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction (EVCP) :

- System 1.

6. Cas de la déclaration de performance concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

- Non applicable.

7. Cas de la déclaration de performance concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EAD	ETA	TAB	NB
ETAG 026-2	ETA-18/0918	ETA Danmark A/S	MPA Braunschweig, No. 0761

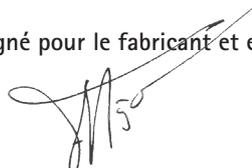
8. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances déclarées / Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	Classe E suivant EN 13501-1
Résistance au feu	Suivant EN 13501-2. Voir annexe
Substances dangereuses	Aucune selon TR 034, mars 2012
Durabilité et vieillissement	Utiliser catégorie X
Autres	Utiliser catégorie X

9. Les performances du produit identifié au point 1 est conforme aux performances indiquées au point 8.

La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Frank Nijdam

Directeur Marketing Produit et Innovation

Mijdrecht, 06-2019

J. van Walraven Holding B.V.

Annexe 1.0

Pacifyre® IWM III – Considérations générales

La vérification de la durabilité fait partie des tests des caractéristiques essentielles. Le Pacifyre® IWM III avec des composés de fibres minérales peut être utilisé dans les applications finales selon les dispositions de la catégorie d'utilisation Y2 et le Pacifyre® IWM III sans composé de fibres minérales peut être utilisé dans les applications de l'utilisation finale selon les dispositions de la catégorie d'utilisation X, sans attendre de modifications significatives des caractéristiques pertinentes pour la protection contre l'incendie. Les produits répondant aux exigences du type Y2 répondent également aux exigences des types Z1 et Z2.

Il est entendu que :

- Les installations sont effectuées conformément aux instructions de montage.
- Les dommages au joint de pénétration sont réparés en conséquence.
- L'installation du joint de pénétration n'affecte pas la stabilité de l'élément de construction adjacent – même en cas d'incendie.
- Les installations sont fixées à l'élément de construction adjacent conformément à la réglementation en vigueur de manière à ce que, en cas d'incendie, aucune charge mécanique supplémentaire ne soit imposée sur le joint d'étanchéité.
- Le support des installations est maintenu pendant la période requise de la résistance au feu.
- Les systèmes de transport pneumatiques, les systèmes à air comprimé, ...etc, sont désactivés par des moyens supplémentaires en cas d'incendie.

Le présent document d'évaluation technique européen ne prend pas en compte le risque de propagation du feu par le biais de matériaux en combustion s'écoulant par un tube jusqu'aux étages inférieurs (voir la norme EN 1366-3: 2009, article 1).

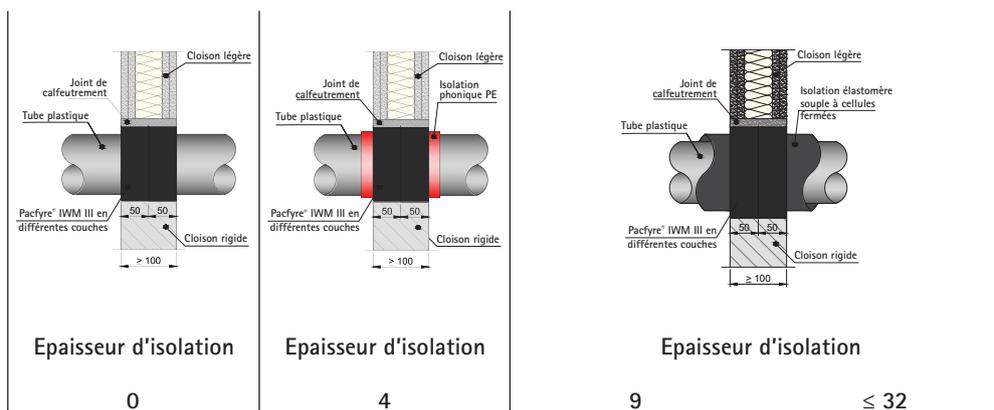
Consultez toujours le document ETA-18/0918 pour connaître les détails et l'épaisseur spécifique de la paroi du tube.

Annexe 1.1

Pacifyre® IWM III utilisé dans un mur

Ce qui suit s'applique aux traversées de tubes dans les voiles et murs avec les spécifications suivantes :

- Le mur doit être classé conformément à la norme EN 13501-2.
- Le mur doit posséder au moins 100 mm d'épaisseur.
- Les murs doivent être en béton, béton cellulaire, briques ou cloison légère.
- Pour les cloisons légères, le nombre de plaques de plâtre de chaque côté doit être d'au moins 2 et l'épaisseur totale des plaques de plâtre de chaque côté doit être d'au moins 25 mm.
- Les cloisons légères construites avec une ossature en bois doivent avoir au moins deux plaques de plâtres de chaque côté et l'épaisseur totale de chaque côté doit être d'au moins 25 mm. Aucune pénétration ne doit être à une distance inférieure à 100 mm d'une ossature en bois. Le vide entre la pénétration et l'ossature en bois doit être comblé avec un matériau isolant résistant au feu de classe A1 ou A2 selon la norme EN 13501-1.
- Les tubex doivent pénétrer dans les murs perpendiculairement aux murs.
- Les pénétrations doivent être faites comme des pénétrations simples.
- L'isolation des tubex en AF / Armaflex doit couvrir les tubex jusqu'à une distance de 350 mm de la surface du mur de chaque côté.
- L'isolation de la conduite doit être continue à travers la pénétration.
- Le joint de pénétration annulaire entre le tube et le mur doit avoir une largeur comprise entre 10 mm et 50 mm.
- Les tubes peuvent être recouverts d'un isolant de tube à base de mousse PE d'une épaisseur maximale de 4 mm.



Type de tube	Ø	Epaisseur Paroi du tube (mm)	Epaisseur d'isolation 0			Epaisseur d'isolation 4			Epaisseur d'isolation 9			Epaisseur d'isolation ≤ 32			ETA Page
			# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	
PVC	≤ 50	1,8 - 5,6	2	120	120	3	120	120	3	120	120	3	120	120	14
	≤ 75	1,8 - 12,3	3	120	120	3	120	120	3	120	120	4	120	120	14
	≤ 110	1,8 - 12,3	3	120	120	3	120	120	3	120	120	4	120	120	14
PE	≤ 50	1,8 - 10	2	120	120	3	120	120	3	120	120	4	120	120	15
	≤ 110	1,8 - 10	3	120	120	3	120	120	3	120	120	4	120	120	15
PP	≤ 50	1,8 - 10	2	120	120	2	120	120	3	120	120	4	120	120	15
	≤ 75	1,8 - 10	3	120	120	3	120	120	4	120	120	4	120	120	15
	≤ 110	1,8 - 10	3	120	120	3	120	120	4	120	120	4	120	120	15
Wavin Si Tech	≤ 50	2,0	-	-	-	2	120	120	-	-	-	-	-	-	16
	≤ 75	2,0 - 2,55	-	-	-	3	120	120	-	-	-	-	-	-	16
	≤ 90	2,0 - 3,05	-	-	-	4	120	120	-	-	-	-	-	-	16
	≤ 110	2,0 - 3,7	-	-	-	5	120	120	-	-	-	-	-	-	16
Aqua-therm green	≤ 40	5,6	2	120	120	2	120	120	2	120	120	2	120	120	16
	≤ 75	5,6 - 10,4	3	120	120	3	120	120	3	120	120	3	120	120	16
	≤ 110	10,4 - 15,2	4	120	120	4	120	120	4	120	120	4	120	120	16
Uponor MLC	≤ 40	5,6	2	120	120	2	120	120	2	120	120	2	120	120	17
	≤ 75	5,6 - 10,4	3	90*	120	3	120	120	3	120	120	3	120	120	17
	≤ 110	10,4 - 15,2	4	90*	120	4	120	120	4	120	120	4	120	120	17
Alpex	≤ 40	3,5	2	120	120	2	120	120	2	120	120	2	120	120	18
	≤ 75	3,5 - 5,0	3	120	120	-	-	-	3	90	120	5	120	120	18

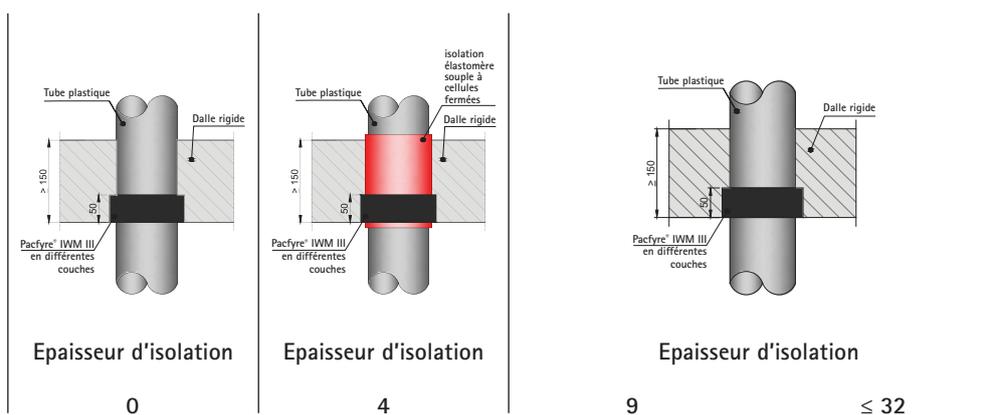
* = EI120 U/C avec 1 couche supplémentaire.

Annexe 1.2

Pacifyre® IWM III utilisé dans une dalle

Ce qui suit s'applique aux traversées de tube dans une dalle avec les spécifications suivantes :

- La dalle doit être classée conformément à la norme EN 13501-2.
- La dalle doit avoir une épaisseur minimale de 150 mm.
- La dalle doit être en béton ou en béton cellulaire, d'une densité d'au moins 550 kg/m³.
- La distance entre deux pénétrations simples de Ø110 mm doit être d'au moins 100 mm.
- Tubes en PVC et multicouches Unipipe, Alpex Duo et Fusiotherm Stabigverbund peuvent être installés avec une distance relative inférieure à 100 mm ou nulle lors d'un cheminement droit et linéaire. Dans ce cas, les exigences du tableau relatives à la distance zéro doivent être respectées.
- Les tubes doivent pénétrer perpendiculairement la surface de la dalle.
- L'isolation en AF / Armaflex doit couvrir les tubes jusqu'à une distance de 350mm de part et d'autre des surfaces de la dalle.
- L'isolation du tube doit être continue à travers la pénétration.
- Le joint de pénétration annulaire, entre le tube et la dalle doit avoir une épaisseur comprise entre 10 mm et 50 mm et doit être remplie d'un matériau isolant résistant au feu de classe A1 ou A2 selon EN 13501-1, ou de mortier à base de ciment ou de gypse.
- Les tubes peuvent être recouverts d'un isolant à base de mousse PE, d'une épaisseur maximale de 4 mm.



Type de tube	Ø	Épaisseur Paroi du tube (mm)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	# Couches	Valeur EI (U/C)	Valeur E (U/C)	ETA Page
PVC	≤ 50	1,8 - 5,6	2	120	120	3	120	120	3	120	120	5	90	90	19
	50	3,7	2	240	240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19
	≤ 75	1,8 - 12,3	3	120	120	3	120	120	3	120	120	5	90	90	19
	≤ 110	1,8 - 12,3	2	90	90	2	90	90	2	90	90	3	90	90	23
	≤ 110	1,8 - 12,3	3	120	120	3	120	120	3	120	120	5	90	90	19
	≤ 160	4,7	6	240	240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19
PE	≤ 50	1,8 - 4,6	2	120	120	3	120	120	3	120	120	-	-	-	20
	50	4,6	2	240	240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
	≤ 75	1,8 - 10	3	120	120	3	120	120	3	120	120	-	-	-	20
	≤ 110	1,8 - 10	3	120	120	3	120	120	3	90	90	4	120	120	20
	110	10	4	240	240	-	-	-	4	90	90	-	-	-	20
PP	≤ 50	1,8 - 10	2	120	120	2	120	120	3	120	120	4	120	120	21
	≤ 110	1,8 - 10	3	120	120	3	120	120	3	120	120	4	120	120	21
Wavin SI Tech/ POLO KAL NG/ Geberit Silent PP/Rehau Raupiano	≤ 50	x	-	-	-	2	120	120	-	-	-	-	-	-	21
	≤ 75	x	-	-	-	3	120	120	-	-	-	-	-	-	21
	≤ 90	x	-	-	-	4	120	120	-	-	-	-	-	-	21
	≤ 110	x	-	-	-	5	120	120	-	-	-	-	-	-	21
Aquatherm Green	≤ 40	1,8 - 5,6	2	90	90	2	90	90	2	90	90	3	90	90	23
	≤ 40	5,6	2	120	120	2	120	120	2	120	120	2	120	120	24
	≤ 75	1,8 - 10,4	2	90	90	2	90	90	2	90	90	2	90	90	23
	≤ 75	5,6 - 10,4	3	120	120	3	120	120	3	120	120	3	120	120	24
	≤ 110	1,8 - 12,3	2	90	90	2	90	90	2	90	90	2	90	90	23
	≤ 110	10,4 - 15,2	4	120	120	4	120	120	4	120	120	4	120	120	24
Multilayer	≤ 40	1,8 - 5,6	2	90	90	2	90	90	2	90	90	3	90	90	23
	≤ 40	5,6	2	120	120	2	120	120	2	120	120	2	120	120	24
	≤ 75	1,8 - 10,4	2	90	90	2	90	90	2	90	90	2	90	90	23
	≤ 75	5,6 - 10,4	3	120	120	3	120	120	3	120	120	3	120	120	24
	≤ 110	1,8 - 12,3	2	90	90	2	90	90	2	90	90	2	90	90	23
	≤ 110	10,4 - 15,2	4	120	120	4	120	120	4	120	120	4	120	120	24
Alpex Duo	≤ 40	1,8 - 3,5	2	90	90	2	90	90	2	90	90	3	90	90	23
	≤ 40	3,5	2	120	120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
	≤ 75	1,8 - 5	2	90	90	2	90	90	2	90	90	3	90	90	23
	≤ 75	3,5 - 5	3	120	120	3	90	120	3	120	120	4	120	120	25
	≤ 75	1,8 - 5	-	-	-	5	120	120	-	-	-	-	-	-	25

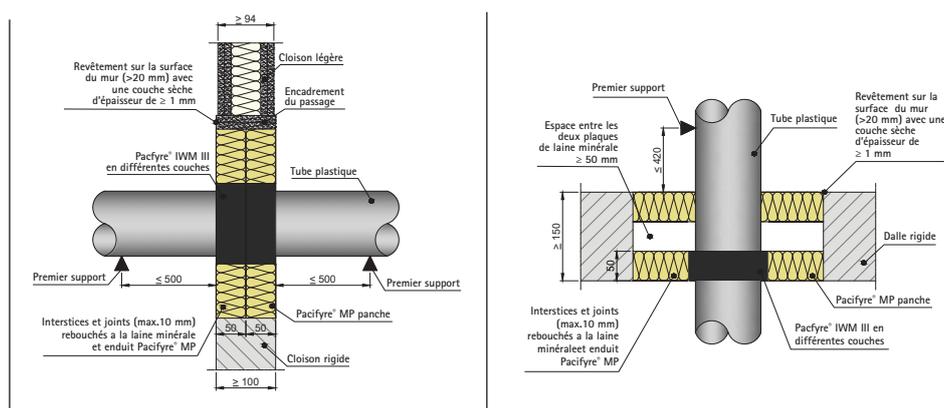
x : L'épaisseur de la paroi du tube est défini par la gamme des diamètres, voir les fiches techniques spécifiques des tubes

Annexe 1.3

Pacifyre® IWM III installé dans une plaque de laine minérale (mur et dalle)

Ce qui suit s'applique aux traversées de tubes coupe-feu au travers de plaques de laine minérale dans les murs et dans les dalles, avec les spécifications suivantes :

- Le mur ou la dalle doit être classé conformément à la norme EN 13501-2.
- Le mur doit avoir une épaisseur minimale de 100 mm et la dalle une épaisseur minimale de 150 mm.
- Les murs ou les dalles doivent être en béton, ou en béton cellulaire.
- Les murs peuvent également être fabriqués à partir de briques ou de cloison légère.
- Pour les cloisons légères, le nombre de plaques de plâtre de chaque côté doit être au moins de 2x12,5 mm conformément à la norme EN520, l'épaisseur totale des plaques de plâtre de chaque côté doit être d'au moins 25 mm.
- Le vide entre les plaques de plâtre des cloisons légères doit être rempli de laine minérale de 50 mm d'épaisseur avec l'Euroclass A1 (100 kg/m³, réaction au feu conforme à la norme EN 13501-1.
- Les cloisons légères construites avec une ossature en bois doivent avoir au moins deux plaques de plâtres de chaque côté et l'épaisseur totale de chaque côté doit être d'au moins 25 mm. Aucune pénétration ne doit être à une distance inférieure à 100 mm d'une ossature en bois. Le vide entre la pénétration et l'ossature en bois doit être comblé avec un matériau isolant résistant au feu de classe A1 ou A2 selon la norme EN 13501-1.
- L'épaisseur es plaques de laine minérales doit être d'au moins 2 x 50 mm.
- Les tubes doivent pénétrer perpendiculairement la surface du mur ou de la dalle.



Type de tube	Ø	Épaisseur Paroi du tube (mm)	# Couches	Valeur EI (U/U)	Valeur E (U/U)	ETA Page	# Couches	Valeur EI (U/U)	Valeur E (U/U)	ETA Page
PVC	≤ 50	2,4	2	120	120	26	2	60	120	27
	≤ 75	3,6	3	120	120	26	3	120	120	27
	≤ 110	5,3	4	120	120	26	4	90	120	27
	≤ 160	7,7	-	-	-	-	6	90	120	27
PP	≤ 50	2,9	2	120	120	26	2	60	120	27
	≤ 75	4,3	3	120	120	26	3	120	120	27
	≤ 110	6,3	6	120	120	26	4	90	120	27
	≤ 160	9,1	-	-	-	-	6	120	120	27

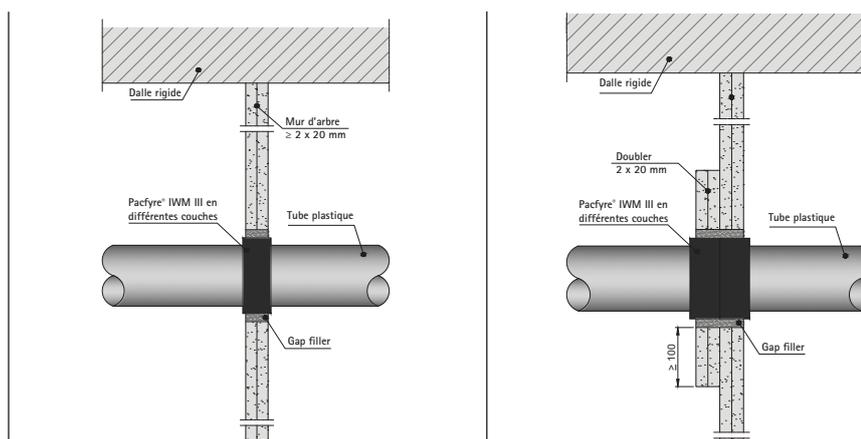
Annexe 1.4

Pacifyre® IWM III installé dans des plaques de plâtre en double peau (cloison)

Description des installations pour le rétablissement de la résistance au feu dans des cloisons double peaux en plaques de plâtres de $\geq 2 \times 20$ mm d'épaisseur.

Ce qui suit s'applique aux pénétrations avec les spécifications suivantes :

- La cloison doit être classée conformément à la norme EN 13501-2.
- L'épaisseur de plaque de plâtre doit être de 2×20 mm et, si nécessaire, doit être doublée de 2×20 mm, autour du tube.
- Le nombre de plaque de plâtre doit être d'au moins 2×20 mm selon EN15283, l'épaisseur totale des panneaux doit être d'au moins 40 mm.
- Les profilés CW50 doivent être montés avec à une distance maximale de 1000 mm les uns des autres.
- La distance du tube jusqu'à un montage rigide le plus proche doit être max. 300 mm.
- La distance du tube avec des câbles électrique ou autre, doit être de 100 mm min.
- Les tubes doivent pénétrer perpendiculairement la surface de la cloison.
- La bande intumescente doit être installée centrée dans l'épaisseur de la cloison. La cloison a été testée des deux côtés lors de l'essai officiel en laboratoire.



Type de tube	Ø	Épaisseur Paroi du tube (mm)	# Couches	Valeur EI	Valeur E	ETA Page	# Couches	Valeur EI	Valeur E	ETA Page
PVC	50	3,7	2	90 U/U	90 U/U	28	-	-	-	-
	110	5,3	4	90 U/C	90 U/C	28	4	120 U/C	120 U/C	29
PE	50	4,6	2	90 U/U	90 U/U	28	-	-	-	-
	100	6,3	4	90 U/C	90 U/C	28	4	120 U/C	120 U/C	29
PP	50	4,6	2	90 U/U	90 U/U	28	-	-	-	-
	110	6,3	4	90 U/C	90 U/C	28	4	120 U/C	120 U/C	29